



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

GRIEVANCE HANDLING

Hampton Inn & Suites
470 Bishop Dr,
Fredericton, NB

May 6 & 7, 2017

9:00 am - 4:00 pm

This course will be offered in English.

This course provides new PSAC Shop Stewards with essential basics for grievance handling and effective stewarding.

What is covered:

- ▶ Members residing within a 40 km radius of course location will receive a \$50 per diem.
- ▶ Loss of salary (where applicable) will be reimbursed. Members who work weekends or evenings **must provide a shift schedule.**
- ▶ Family care will be reimbursed as per the PSAC policy on family care.
- ▶ Subject to availability, members residing more than 40 kms from course location may be considered; however, priority will be given to members residing within a 40 km radius of course location.
- ▶ Expenses for members residing more than 40 kms from course location can be considered (travel, hotel, meals); however, **pre-approval will be required.**

Who can apply: All PSAC members.

NOTE: *Members requesting expenses beyond the \$50 per diem should provide details via e-mail for these expenses to be considered as they must be pre-approved.*

Please register via e-mail to Lise Bourque BourquL@psac-afpc.com providing home phone number and details as requested above.

Deadline to register: April 21, 2017 (4:30 pm).

Members will be informed of their acceptance by April 28, 2017.



Public Service Alliance of Canada
Alliance de la Fonction publique du Canada

RÈGLEMENT DE GRIEFS

**Hampton Inn & Suites
470 Bishop Dr,
Fredericton, NB**

**le 6 et 7 mai 2017
(de 9h à 16h)**

Ce cours sera offert en anglais.

Ce cours fournit aux nouvelles déléguées syndicales et aux nouveaux délégués syndicaux les éléments essentiels dont ils ont besoin pour s'occuper efficacement des griefs et bien s'acquitter de leurs autres tâches.

Ce qui sera couvert :

- ▶ Les membres résidant à l'intérieur d'une zone de 40 kms du lieu de la formation recevront une indemnité de 50 \$ par jour.
- ▶ Perte de salaire (s'il y a lieu) sera remboursée, les membres travaillant les soirs et/ou les fins de semaine **devront soumettre une copie de leur horaire.**
- ▶ Les frais de garde familiale seront remboursés selon la politique de l'AFPC sur la garde familiale.
- ▶ Dépendant du nombre de sièges disponibles les membres qui habitent à plus de 40 kms du lieu de la formation pourraient être considérés mais la priorité sera accordée aux membres habitant dans un radius de 40 kms
- ▶ Les dépenses pour les membres habitant à plus de 40 km du lieu de la formation pourront être considérées (kilométrage, hôtel, repas), mais **exigeront toutefois une pré-approbation.**

Pour qui : Tous les membres de l'AFPC.

À noter : *Les membres qui demanderont un remboursement des dépenses au-delà de l'indemnité de 50 \$ devront fournir les détails par courriel afin que ces dépenses soient considérées et pré-approuvées.*

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec **Lise Bourque** par courriel BourquL@psac-afpc.com et nous fournir l'information ci-dessus ainsi que votre numéro de téléphone à la maison.

La date limite pour s'inscrire est le 21 avril 2017 (16h30)

Les membres qui seront choisis pour participer à ce cours en seront avisés par courriel au plus tard le 28 avril 2017.